
➤ 8^e CONCOURS REVELATEUR DE TALENTS

Avec le soutien de :

intramuros
INTERNATIONAL DESIGN MAGAZINE

IDEAT

CÔTÉ MAISON

Styles
EXPRESS

CÔTÉ PARIS
Vie

 **VIA**
Valorisation
de l'Innovation
dans l'Ameublement

1. PARTICIPANTS

Le **Concours Révélateur de Talents** s'adresse à tous les créateurs français et étrangers de moins de 30 ans (à la date de clôture des candidatures), qu'ils soient encore étudiants ou déjà dans la vie active.

2. THÈME DE LA 8^e EDITION

Dans le cadre de cette 8^{ème} édition du Concours Révélateur de Talents, il est demandé aux candidats de développer leur projet autour d'une utilisation moderne et créative des matériaux : bois massif, métal, mousse, textiles, etc.

Naturellement, cette réflexion doit être menée en tenant compte de l'évolution des modes de vie et la manière dont elle impacte l'habitat : nomadisme, dématérialisation des produits, vie connectée, home office, etc.

3. CATEGORIES

Les projets présentés dans le cadre du concours devront appartenir à l'une des 2 catégories suivantes :

. LUMINAIRES

Lampadaires, lampes à poser ou appliques destinés à l'habitat domestique.

. PETITS MEUBLES

Tables, bureaux, fauteuils, chaises, tables basse, meubles de rangement, etc.

Projets d'étudiants ou créations spécifiques, ces produits doivent être libres à l'édition. Il est possible de concourir dans les 2 catégories, mais il sera nécessaire de transmettre deux dossiers différents.

Chaque projet sera jugé sur sa capacité à interpeler et séduire un jury de professionnels, mais aussi l'utilisateur final. Il devra également intégrer et prendre en compte les contraintes qui pourraient lui permettre d'être ensuite fabriqué et édité auprès du grand public.

4. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

CINNA - Concours Révélateur de Talents
BP 1
01470 BRIORD

Date limite du dépôt des candidatures : **mercredi 15 octobre 2014**

(date d'expédition, le cachet de la poste fera foi).

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- Une note conceptuelle présentant de manière complète le projet, les dessins et/ou photos, les dimensions, les matériaux et toute explication nécessaire à la bonne compréhension et appréciation du projet.
- Un curriculum vitae du créateur (ou de chaque créateur en cas de projet présenté en commun) mentionnant ses coordonnées complètes, sa date de naissance, sa formation, ses stages et expériences professionnelles et éventuellement les produits déjà créés et édités,
- Une fiche A3 résumant le projet : cette fiche est destinée à être transmise au jury avant la réunion afin de préparer celle-ci. Elle devra contenir tous les éléments (texte et visuels) permettant de bien apprécier le projet ainsi que le CV résumé du (des) candidats. Cette fiche est à construire sur la base d'un A3 horizontal avec les noms du candidat et du projet rappelés en haut à droite.
- Un CD ou une clé USB reprenant tous les éléments du projet, et en particulier
 - La fiche A3 en format PDF,
 - Les différents visuels en HD du projet,
 - Un visuel de synthèse du projet en HD (minimum 2000 pixels de large) suffisamment explicite pour pouvoir être utilisé seul pour le vote du public sur le site internet le cas échéant,
 - Un portrait HD du (des) candidats.

Chacun de ces visuels est à fournir en haute définition et pourra être amené à être utilisé sur tout type de support (presse, web) dans le cadre du concours (vote du public, présentation des résultats, etc.). Les visuels doivent donc être libres de droits.

Il devra être indiqué également si des maquettes ou prototypes sont disponibles ; ceux-ci pourront être alors éventuellement demandés lors de la phase finale de la sélection.

Un créateur peut déposer plusieurs projets et/ou concourir dans les deux familles mais devra alors déposer un dossier par projet.

Compte tenu du nombre de dossiers reçus, nous vous remercions de noter que ceux-ci ne pourront être ensuite renvoyés aux candidats et que les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury.

5. DEROULEMENT DU CONCOURS

<u>15 octobre 2014</u>	Date limite d'envoi des dossiers de candidatures
<u>Novembre 2014</u>	Présélection des dossiers pour présentation au jury et au Prix du Public
<u>Début décembre 2014</u>	Réunion du jury
<u>Décembre 2014</u>	Vote du public sur le site Cotemaison.fr
<u>Janvier 2015</u>	Annonce des résultats lors d'une soirée dédiée
<u>1^{er} Trimestre 2015</u>	Publication des résultats du concours par les titres partenaires

6. SÉLECTION DES DOSSIERS

Le comité de sélection se réunira au début du mois de novembre pour étudier les dossiers reçus et en sélectionner un certain nombre (environ 20 dossiers) dans chaque catégorie. Parmi les dossiers sélectionnés pour le jury, une dizaine dans chaque catégorie sera choisie pour participer au vote du public.

7. PRIX DU JURY

Lors d'une réunion plénière début décembre, le jury désignera dans chaque catégorie un 1er et un 2e prix

Pour mémoire, ce jury était composé en 2013 de :

- Michel Roset, Président de la société Cinna,
- Cécile Pivot, Rédactrice en Chef de Maison Française Magazine
- Francesca Avossa, Consultante en Direction artistique
- Vanessa Chenaie, Rédactrice en chef adjointe d'Ideat
- Chantal Hamaide, Directrice de la rédaction d'Intramuros,
- Marion Vignal, Chef des rubriques design et architecture à l'Express
- Anthony van den Boosche, présentateur de l'émission Intérieurs.
- Michel Bouisson, Chargé des relations avec les écoles au VIA,
- Noé Duhaufour-Lawrance, Designer
- Benjamin Graindorge, Designer et ancien vainqueur du Concours
- Eric Jourdan, Designer

8. PRIX DU PUBLIC

Lancé pour la première fois lors de la 5^{ème} édition du concours, le Prix du Public permet de faire voter le public pour un projet dans chaque catégorie.

Pour cela, les projets retenus par le Comité de Sélection sont proposés au vote du public sur le site de notre partenaire cotemaison.fr pendant le mois de décembre. Les dates exactes et modalités du vote seront précisées ultérieurement.

9. PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront proclamés lors d'une soirée en janvier au VIA.

Les designers primés par le Jury recevront :

- Premiers prix : un chèque de 3.000€
- Deuxièmes prix : un chèque de 1.500€

Les deux lauréats du Prix du Public recevront chacun 1.500€.

Les gagnants bénéficieront également de la promotion liée au concours, au travers des comptes-rendus réalisés par les partenaires du concours.

La Société Cinna aura la liberté d'éditer les produits sélectionnés qui figureront alors dans son catalogue. Dans ce cas, un contrat d'édition sera alors signé avec les créateurs de ces produits et le chèque du Concours sera considéré comme une avance sur royalties. Tout projet non édité par Cinna dans les 18 mois suivant la proclamation des résultats redeviendra libre à l'édition.

Il est important de préciser que, suite aux précédentes éditions, Cinna a édité des projets présentés au Concours qui, sans avoir été primés, avaient mérité d'entrer à la collection Cinna.

Le temps exigé par la réalisation et la mise au point des prototypes est tel que la présentation des produits primés ne pourra pas se faire avant le salon Maison et Objet de janvier 2015. A cette occasion, les produits sont également mis en avant dans le dossier presse de la marque.